



# Compte-rendu Conseil du 10 février 2022

## I-DEVIS PLAQUES DE RUE

Le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise Mavasa (retenue lors d'un précédent conseil) pour un montant de 6 311,90€ H.T. comprenant les numéros, les panneaux ainsi que les plaques de rues et le matériel de fixation ainsi que les supports.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le devis de Mavasa pour 6 311,90€ H.T. Et charge le Maire de signer toutes pièces utiles

## II-SUBVENTIONS 2022

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL .....	50 €
SPORT ET LOISIRS DE LA COULONCHE (section tennis de table) .....	500 €
SPORT ET LOISIRS DE LA COULONCHE (section TAÏSO) .....	500 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE .....	165 €
UNION Nationale de l'Aide (UNA LA FERRIERE AUX ETANGS) .....	.80 €
CLUB DES SANS SOUCIS DE LA COULONCHE .....	185 €
COMITÉ DES FÊTES DE LA COULONCHE .....	375 €
ASSOCIATION POUR LA REVALORISATION DU PATRIMOINE MINIER .....	.70 €
UNC.SECTION LA COULONCHE LA FERRIÈRE AUX ÉTANGS .....	.80 €
COMITÉ D'ÉCHANGE WEHRETAL .....	342 €
INDEPENDANTE DE MESSEI .....	.60 €
APE Collège CH.Léandre .....	.770 €
The Barbouille Quad.....	50 €
Judo-club fertois 61.....	

## III-DEVIS SECURITE INCENDIE

Le maire explique que lors du dernier contrôle des extincteurs certaines erreurs ont été relevées par le nouveau prestataire auquel il a fait appel .Un devis a été établi pour la remise aux normes de plusieurs éléments de sécurité que le Maire présente aux conseillers, dont le montant est de 1071.90 H.T.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le devis de LPS pour pour un montant de 1071.90€ H.T.et charge le Maire de signer toutes pièces utiles.

### Questions diverses :

Cimetière : le Maire propose au conseil la création d'un mur pour y apposer les plaques des personnes dont les tombes auront été relevées.

Comice agricole: lecture du courrier de M. Dumaine, maire de Messei, concernant le comice agricole de Messei prévu le 27 août 2022.

Panneau d'entrée de bourg : le sujet sera étudié avec de nouvelles photos.